

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 24 mars 2025
N° 26449

VS le code de l'urbanisme notamment ses articles L.51-10 et R.110-10
VS la délibération en date du 23 novembre 2004 approuvant le Plan local d'urbanisme de Saint-Just-le-Martel
VS notamment le plan annexé à celui-ci
La carte des zones soumises au droit de prescription urbanistique de la commune de Saint-Just-le-Martel
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-le-Martel

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-le-Martel sont mises à jour de deux documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :

La carte des zones soumises au droit de prescription urbanistique de la commune de Saint-Just-le-Martel

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège de Saint-Just-le-Martel et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Saint-Just-le-Martel et au siège de Limoges Métropole durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 01/04/2025



Publié le mardi 02 avril 2025


Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accueil | Espace | Mairie de Saint-Just-le-Martel | Contact

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour des annexes du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-le-Martel

1 DOCUMENT - Publié le 1 Avril 2025

 **26449_01.pdf**
(.pdf, 1,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**